Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260915-2026-266-AR
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

\- - -

Arrêté du Président

N° 2026-266
MB/MC/HD
OBJET : Concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial - session 2026.
Liste de examinateurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2025-173 du 8 juillet 2025 portant ouverture de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial,

ARRETE

Article 1 : La liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial, est arrêtée comme suit :

AAZIZ Fatima
ARNOUD Daniel
ATIK BLONDEL Samia
AUJE Stéphane
BACHIR Souleymane
BEN FADHLA Fabrice
BONFILS Marie
BONNEFILLE Michel
CASALASPRO Muriel
CHOPPIN Terence
CLAVERYS Gérald
COMMON Patrick
COROYER Vanessa
CRISTINI François
DA SILVA Stéphanie
DELEU Olivier
DELTHIL Antoine
DESBOEUFS Franck
DESMEDT Anne-Lise
DORLUS Frantz
DUPUY Joëlle
FERNANDES PEDRO Olivier
GAYDIER Franck
GAZEAU Jean-Pierre
GIGUEL Mélanie
GROLLEAU Fabienne
GUEYE Malik
HARDY Angéline

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260915-2026-266-AR
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

HASSOUNI Lobna
HO Tu My
KACI Alicia
KATAKO Patrick
KLEIN Aarthee
LEBOUCHER Fabien
MADAOUI Omar
MAGNAN-CESARETTI Dan
MEKNACI Omar
MERIOT Denis
MOIGNOUX Auriane
MULLET Karine
NEVEU Nicolas
OUGIER Stéphane
PEYREL Bruno
POUY Jérôme
QUINTINO Carlos
RENAULT Cécile
REZZAG BARA Nesrine
RIMANI Salah
ROUGIER Benjamin
SEDECIAS Aurélie
SIMOES Kathy
SOUILLARD Amélie
TASTARD Olivier
ZEDE Mélanie

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 15 septembre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale,

Benoît HAUDIER

Publié par affichage électronique sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 24/09/2026

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).